

Tarifs d'achat du 1^{er} janvier au 31 mars 2018

30 janvier

La CRE a publié fin janvier la grille tarifaire applicable du 1^{er} janvier au 31 mars 2018, suite au bilan de raccordement du précédent trimestre et à l'application des coefficients S, S', V, V', K.

Tarifs d'achat avec prime d'intégration au bâti (c€/kWh) - Vente en totalité

Type de tarif	Type de l'installation	Puissance totale (P+Q)	du 01/10/17 au 31/12/17	du 01/01/18 au 31/03/18
Tarif dit Ta	Intégration au bâti	≤3 kWc	18,48+3,00=21,48	18,22+2,25=20,47
		≤9 kWc	15,71+3,00=18,71	15,49+2,25=17,74
	Sur bâtiment et respectant les critères généraux d'implantation	≤3 kWc	18,48	18,22
		≤9 kWc	15,71	15,49
Tarif dit Tb	Sur bâtiment et respectant les critères généraux d'implantation	≤36 kWc	12,07	12,07
		≤100 kWc	11,36	11,12
		>100 kWc	0	0
-	au sol	-	0	0

Primes d'investissement (€/Wc) et tarifs d'achat - Vente en surplus

Type de tarif	Type de l'installation	Puissance totale (P+Q)	Prime à l'investissement (€/Wc) du 01/10/2017 au 31/12/2017	du 01/01/18 au 31/03/18	Rémunération de l'énergie injectée (c€/kWh)
Prime dit Pa	Sur bâtiment et respectant les critères généraux d'implantation	≤3 kWc	0,39	0,38	10
		≤9 kWc	0,29	0,29	10
		≤36 kWc	0,19	0,19	6
Prime dit Pb		≤100 kWc	0,09	0,09	6
		>100 kWc	0	0	0
-	au sol	-	0	0	0